

Qualité, Hygiène, Sécurité des ateliers Solutaction®

Rédacteur	Frédéric DAVI
Date de création	03/01/2026
Mise à jour	14/01/2026
Version	1

Table des matières

Qualité	3
1. Formation et compétence du facilitateur	3
2. Qualité du matériel utilisé	3
3. Engagement Solutaction	3
 Hygiène	4
1. Objet et champ d'application	4
2. Définition des participants	4
3. Règles d'hygiène applicables aux participants	4
3.1. Hygiène des mains	4
3.2. Tenue et présentation	5
3.3. Mesures de protection complémentaires	5
4. Hygiène et entretien du matériel pédagogique	5
4.1. Principes généraux	5
4.2. Nettoyage des briques et éléments de manipulation	5
4.3. Nettoyage des supports complémentaires	6
4.4. Séchage et stockage	6
5. Engagement de Solutaction	6
 Sécurité	7
1. Objet	7
2. Public et matériel	7
3. Surveillance et accompagnement	7
4. Consignes spécifiques	8
5. Engagement Solutaction	8

Qualité

1. Formation et compétence du facilitateur

- **Frédéric DAVI** est formé et certifié pour assurer des ateliers d'accompagnement utilisant les **briques LEGO®**, **DUPLO®** et les principes de la **ludopédagogie**.
- Les formations suivies couvrent à la fois :
 - La conception et l'animation de formations,
 - Les méthodes avec les briques LEGO® DUPLO®,
La prise en charge de personnes avec Trouble du Neurodéveloppement,
 - Les outils de coaching et de conduite du changement.
- **Transparence et traçabilité** : toutes les attestations de formation peuvent être fournies sur simple demande.

2. Qualité du matériel utilisé

- Les ateliers s'appuient sur les **briques LEGO® et DUPLO®**, matériel breveté, testé et certifié par le groupe LEGO® pour garantir :
 - la robustesse,
 - la sécurité,
 - la fiabilité pédagogique.
- Les **jeux de société, cartes, images et supports ludiques** sont sélectionnés avec la plus grande attention, en privilégiant :
 - la sécurité des participants,
 - la pertinence pédagogique,
 - la durabilité et la facilité d'entretien.

3. Engagement Solutaction®

Par cette charte, **Solutaction®** s'engage à :

- proposer des ateliers **structurés et sécurisés**, adaptés aux besoins et aux capacités de chaque participant,
- utiliser uniquement du **matériel fiable et contrôlé**,
- maintenir des **standards élevés de formation et de compétence** pour tous les intervenants,
- garantir la **transparence et la traçabilité** des qualifications et du matériel utilisé,
- mettre la **qualité, la sécurité et le bien-être** des participants au centre de toutes les interventions.

Hygiène

1. Objet et champ d'application

Le présent protocole définit les règles d'hygiène applicables lors des ateliers proposés par **Solutaction**, qu'ils se déroulent :

- en école (maternelle, élémentaire, dispositifs spécialisés),
- en établissement ou service médico-social,
- en cabinet ou au domicile, lorsque l'accompagnement concerne un public vulnérable.

Il vise à garantir un **environnement sécurisé et sain**, adapté aux enfants comme aux adultes, en tenant compte des exigences propres aux structures éducatives et médico-sociales.

2. Définition des participants

Sont considérés comme **participants** :

- l'animateur Solutaction®,
- les professionnels encadrants (enseignants, éducateurs, accompagnants, soignants),
- les enfants, adolescents, adultes, résidents ou patients,
- toute personne susceptible d'entrer en contact avec le matériel pédagogique au cours de l'atelier.

3. Règles d'hygiène applicables aux participants

3.1. Hygiène des mains

- Avant tout contact avec le matériel, **une désinfection des mains par friction avec une solution hydroalcoolique** est réalisée par l'ensemble des participants.
- Pour les enfants ou les personnes présentant une allergie, une intolérance ou une contre-indication, un **lavage soigneux des mains à l'eau et au savon** est effectué.
- Cette mesure est adaptée à l'âge, aux capacités et au niveau d'autonomie des participants, avec l'aide d'un adulte si nécessaire.
- La procédure peut être renouvelée au cours de l'atelier en fonction des situations.

3.2. Tenue et présentation

- Une **tenue propre, correcte et adaptée au contexte éducatif ou médico-social** est exigée.
- Le torse, la poitrine et les parties intimes doivent être couverts.
- Lorsque la situation l'impose (hygiène, sécurité, public accueilli), les **cheveux sont attachés ou protégés** à l'aide d'un dispositif approprié.

3.3. Mesures de protection complémentaires

- Les participants ne doivent **jamais porter les éléments à la bouche**.
- Le **port du masque chirurgical** peut être requis pour certains participants ou intervenants, en fonction :
 - des consignes de l'établissement,
 - du public accueilli,
 - du contexte sanitaire.
- Toute personne présentant des signes pouvant évoquer une infection transmissible peut se voir exclue temporairement de l'atelier, par mesure de prévention.

4. Hygiène et entretien du matériel pédagogique

4.1. Principes généraux

- Le matériel utilisé lors des ateliers Solutaction® fait l'objet d'un **nettoyage et d'une désinfection systématiques et réguliers**.
- Les procédures sont conformes aux usages en milieu scolaire et médico-social, avec une attention particulière portée aux publics vulnérables.

4.2. Nettoyage des briques et éléments de manipulation

- Les briques et éléments de construction sont lavés à l'**eau savonneuse**, avec ajout de **javel** ou d'un **produit de stérilisation à froid**, selon les recommandations d'utilisation.
- Pour les éléments thermosensibles, un **produit de nettoyage et de désinfection adapté aux dispositifs médicaux thermosensibles** est utilisé.
- Ces produits présentent un **large spectre antimicrobien**, afin de limiter les risques de contamination croisée et d'assurer la sécurité des participants et du personnel.



Exemple de produit utilisé : Nettoyant pré-désinfectant Anios Clean Excel D
(Large spectre antimicrobien pour limiter les risques de contamination croisée et assurer la sécurité du personnel.)

4.3. Nettoyage des supports complémentaires

- Les cartes, pions, dés et supports **plastifiés** sont désinfectés à l'aide de **gel hydroalcoolique appliqué sur un linge propre**.
- Les supports ne pouvant être désinfectés de manière satisfaisante sont réservés à un usage individuel ou temporairement retirés.

4.4. Séchage et stockage

- Le matériel est **séché à l'air libre**, sur des surfaces propres.
- Après séchage, il est stocké dans des contenants propres, fermés et identifiés, en respectant les règles d'hygiène de la structure d'accueil.

5. Engagement de Solutaction®

Solutaction® s'engage à appliquer ce protocole avec rigueur, dans une démarche de **prévention, de responsabilité et de respect des personnes accompagnées**, afin de proposer des ateliers sécurisés, adaptés aux exigences des écoles et des établissements médico-sociaux.

Sécurité

1. Objet

Le présent protocole définit les mesures de sécurité applicables lors des ateliers proposés par **Solutaction®**, afin de prévenir tout risque d'accident lié à la manipulation des **briques LEGO® et DUPLO®** et des autres supports ludiques. Il s'applique à tous les participants, encadrants et accompagnants.

2. Public et matériel

- Les ateliers utilisent des **briques adaptées à l'âge et au niveau des participants** :
 - Briques DUPLO® : à partir de **3 ans**,
 - Briques LEGO® : à partir de **5 ans**.
- Les **briques et éléments complémentaires** comportent des parties de petite taille pouvant provoquer :
 - une ingestion accidentelle,
 - une obstruction des voies respiratoires.
- L'utilisation du matériel nécessite **une surveillance constante d'un adulte référent**.

3. Surveillance et accompagnement

- Les **aidants, accompagnants et encadrants habituels** doivent :
 - signaler tout comportement répétitif pouvant augmenter le risque d'ingestion ou de succion (suction de doigts, mordillement, port à la bouche des objets...),
 - veiller à ce que les participants manipulent le matériel **en toute sécurité**, adapter l'atelier en fonction des besoins spécifiques et des comportements observés.
- Un adulte est **toujours présent et attentif** lors des manipulations, particulièrement pour les enfants de moins de 6 ans ou les personnes présentant des troubles cognitifs.

Si nécessaire, l'animateur Solutaction® devra être accompagné :

- du **personnel de la structure d'accueil**, formé à la prise en charge de l'enfant, l'adolescent, l'adulte ou du senior présent à l'atelier,
- ou d'un **parent ou aidant connu** par l'enfant, l'adolescent, l'adulte ou le senior présentant un risque.

4. Sécurité de l'environnement d'animation

- Les ateliers doivent se dérouler dans un **lieu propre, fermé et sécurisé**, permettant de contrôler les allées et venues des participants.
- Les tables et chaises doivent être **adaptées à la taille et aux capacités des participants**, afin de prévenir les chutes ou les inconforts.
- L'espace de manipulation doit être **dégagé, bien éclairé**, et suffisamment spacieux pour permettre à l'animateur et aux encadrants de **surveiller tous les participants**.

5. Consignes spécifiques

- Les participants ne doivent **jamais porter les éléments à la bouche**.
- Les pièces trop petites ou inadaptées à l'âge du participant doivent être retirées du jeu.
- Tout incident ou risque d'ingestion doit être **signalé immédiatement**.

6. Engagement Solutaction®

Solutaction s'engage à :

- fournir du matériel **adapté, fiable et contrôlé**,
- garantir une **surveillance continue** pendant les ateliers,
- informer et sensibiliser les participants et les accompagnants aux **risques liés aux petites pièces**,
- adapter les ateliers aux **besoins spécifiques des publics jeunes ou vulnérables**.